PROCÉDURE DE PLAINTE À L'INTENTION DES CLIENTS

En tant que client du Bureau des services à la jeunesse (BSJ), vous avez accès à un processus de plainte pour toute inquiétude que vous puissiez avoir au sujet d'un aspect de nos services, y compris la prestation des services en français et l'accessibilité. Votre plainte peut être faite verbalement, en personne ou par écrit. Pour le dépôt d'une plainte écrite, vous pouvez rédiger vos inquiétudes sur cette feuille ou dans un courriel, puis l'acheminer à complaints@ysb.ca ou au siège social du BSJ, au 2675, promenade Queensview, Ottawa, ON, K2B 8K2.

La première étape du traitement d'une plainte consisterait à en discuter avec un membre de notre personnel, ce qui comprend les coordonnateurs et les directeurs. Si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez adresser votre plainte directement à notre directrice générale associée ou notre directrice générale au 613-729-1000.

Si vous avez parlé à notre directrice générale et n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez téléphoner au Bureau de l'intervenant au 1-800-263-2841 (sans frais) ou appeler à frais virés au 416-325-5669.

Détails de la plainte :

Signature :_____ Date :_____